

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00978 Numéro SIREN : 414 774 935 Nom ou dénomination : AEF AUDIT EURO FIDUCIAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt 24625

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 31 OCT. 2023

SOUS LE N

24625

SARL AUDIT EURO FIDUCIAIRE

**38 rue de la Convention
94270 LE KREMLIN-BICETRE**

2022

Comptes Annuels

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022



A large, fluid, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large loop.



AUDIT EURO FIDUCIAIRE

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de la Région
Paris-Ile-de-France de l'Ordre des experts-Comptable

94270 LE KREMLIN-BICETRE

Tél. 01.46.58.33.84

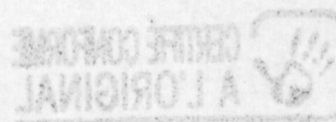
Fax. 01.46.72.80.29

Courriel. aef@a-e-f.com

Web. aef.com

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Compte de resultat	
Compte de résultat	2
2. Bilan	
Bilan	3
3. Annexe	
Règles et méthodes comptables	5
Faits caractéristiques	7
Notes sur le bilan	8
Notes sur le compte de résultat	13
Produits à recevoir et CCA	14



SARL AUDIT EURO FIDUCIAIRE

Comptes Annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/22	Net au 30/09/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>	6 720	6 720		
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	286 345		286 345	286 345
<i>Fonds commercial (1)</i>	6 325	633	5 693	3 825
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	80 633	55 374	25 259	26 787
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	4 284		4 284	
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>				
Immobilisations financières (2)				
<i>Participations et créances rattachées</i>	4 800		4 800	4 800
<i>Autres titres immobilisés</i>	232		232	200
<i>Prêts</i>	4 669		4 669	12 001
<i>Autres immobilisations financières</i>	608		608	571
ACTIF IMMOBILISE	394 617	62 726	331 890	334 529
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
Créances (3)				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	533 631	14 952	518 678	536 854
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	9 316		9 316	25 024
<i>Personnel</i>	2 182		2 182	118
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	17 272		17 272	25 720
<i>Autres créances</i>	101 374		101 374	117 952
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	164 444		164 444	317 580
<i>Charges constatées d'avance</i>	11 261		11 261	5 711
ACTIF CIRCULANT	839 479	14 952	824 527	1 028 959
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecart de conversion - Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 234 096	77 679	1 156 417	1 363 488
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont un plus d'un an (brut)				

Bilan

	Net au 30/09/22	Net au 30/09/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	22 936	22 936
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	5 953	5 953
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 294	2 294
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	128 457	128 457
Report à nouveau	247 316	246 317
Résultat de l'exercice	49 010	72 999
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	455 966	478 956
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	335 761	414 622
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	335 761	414 622
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	16 257	7 577
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 546	151 694
Personnel	41 980	86 472
Organismes sociaux	58 666	63 380
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 065	192
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	105 477	112 681
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	15 373	14 488
Dettes fiscales et sociales	222 560	277 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 327	33 426
Produits constatés d'avance (1)		
DETTES (1)	700 452	884 532
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 156 417	1 363 488
(1) Dont à plus d'un an (a)	78 358	414 622
(1) Dont à moins d'un an (a)	622 093	469 910
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Sauf avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Désignation de la société : SARL AUDIT EURO FIDUCIAIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 1 156 417 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 010 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



SARL AUDIT EURO FIDUCIAIRE

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Comptes Annuels

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	286 345			286 345
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 545	6 325	3 825	13 045
Immobilisations incorporelles	296 890	6 325	3 825	299 390
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 356	9 223		37 579
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 186	1 869		43 054
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		4 284		4 284
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	69 541	15 376		84 917
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 800			4 800
- Autres titres immobilisés	200	32		232
- Prêts et autres immobilisations financières	12 572	37	7 332	5 277
Immobilisations financières	17 572	69	7 332	10 309
ACTIF IMMOBILISE	384 003	21 770	11 157	394 617

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>	6 325	15 376	69	21 770
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice	6 325	15 376	69	21 770
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>	3 825		7 332	11 157
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>				
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice	3 825		7 332	11 157

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2022
<i>Éléments achetés</i>	286 345
<i>Éléments réévalués</i>	
<i>Éléments reçus en apport</i>	
Total	286 345

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 720	633		7 353
Immobilisations incorporelles	6 720	633		7 353
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 566	2 698		21 265
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 188	9 921		34 109
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 754	12 620		55 374
ACTIF IMMOBILISE	49 474	13 252		62 726

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients fact. à établir</i>	155 050
<i>Fournisseurs - RRR à obtenir</i>	5 400
Total	160 450

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 22 936,00 euros décomposé en 376 titres d'une valeur nominale de 61,00 euros.

Charges à payer

	Montant
<i>Fournis.Fact.non parvenue</i>	20 231
<i>Congés à payer</i>	10 999
<i>Congés payés N-1</i>	22 719
<i>13e mois à payer</i>	2 400
<i>Provision RTT à payer</i>	5 862
<i>Charges sociales TNS</i>	14 603
<i>Charges sociales s/CP</i>	13 120
<i>Charges s/ 13e mois</i>	848
<i>Taxe apprentis. à payer</i>	407
<i>Taxe forma.cont. à payer</i>	1 540
<i>Taxe professionnelle CAP</i>	1 778
<i>Taxe foncière CAP</i>	7 959
<i>T.V.T.S CAP</i>	1 106
<i>Divers chages à payer</i>	91
Total	103 663

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Machine à affranchir CCA</i>	277		
<i>Assurance CCA</i>	320		
<i>Documentation CCA</i>	5 582		
<i>Cotisation CCA</i>	2 522		
<i>Taxe sur les bureaux CCA</i>	374		
<i>Archives CCA</i>	1 827		
<i>CCA La poste</i>	358		
Total	11 261		

AUDIT EURO FIDUCIAIRE
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 22 936,00 €
Siège social : 38 rue de la Convention
94270 LE KREMLIN-BICETRE
414 774 935 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MARS 2023

Le 31 mars 2023, à quatorze heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- ALTIS CONSEIL, propriétaire de	339 parts
- la société ASSOCIEES EXPERTISE FINANCES, propriétaire de	37 parts
soit un total de	376 parts

sur les trois-cent soixante-seize (376) parts composant le capital social.

Monsieur Philippe DELAHAYE, gérant non associé et représentant légal de la société ALTIS CONSEIL, préside la séance en qualité d'associée, présente et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

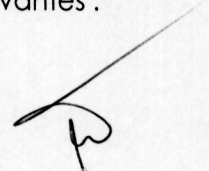
Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 10 060 € et qui ont donné lieu à une imposition de 3 353 .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022, s'élevant à 49 010 €, de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à Nouveau », soit 49 010 €

Qui ressort à 247 316 €

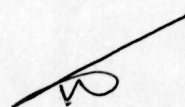
Ce qui porterait ainsi le compte « Report à nouveau » à 296 326 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
30/09/2021	72 004,00	191,50	0,00	72 004,00
30/09/2020	55 272,00	147,00	0,00	55 272,00
30/09/2019	55 272,00	147,00	0,00	55 272,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RESOLUTION

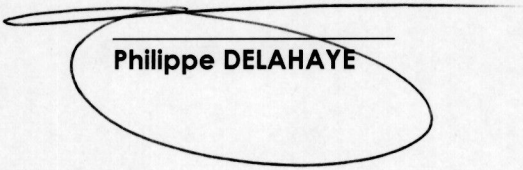
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.



Philippe DELAHAYE